

cinquantième ($\frac{1}{50}$) d'once d'or pour chaque dollar en circulation en billets du Dominion?

L'hon. M. RHODES: D'après les chiffres que j'ai en l'idée, — je ne parle pas avec le document officiel en main, — notre couverture d'or est entière. En ce qui regarde l'émission totale, nous avons le chiffre qu'on considère habituellement comme suffisant, c'est-à-dire environ 40 p. 100.

L'hon. M. EULER: En ce qui regarde notre réserve en or, je crois que, sous le régime de notre loi, il doit exister une couverture d'or de 25 p. 100 pour les premiers 50 millions, et, au-dessus de ce chiffre, l'équivalent exact en or pour chaque dollar émis. Je voudrais demander au ministre sur quel principe cette proportion se trouve établie. Est-ce purement arbitraire? Pourquoi, par exemple, le chiffre est-il de 25 p. 100 jusqu'à 50 millions, pourquoi n'est-ce pas 20 p. 100 ou 30 p. 100 ou tout autre pourcentage? Pourquoi ensuite exige-t-on dollar pour dollar, une fois arrivé au chiffre de 50 millions? Ce sont des questions que bien des gens posent. Je me les suis posées moi-même souvent. Le ministre pourrait peut-être nous donner une petite conférence sur l'économie monétaire.

L'hon. M. RHODES: En toute humilité, le ministre convient que, ni comme ministre, ni comme particulier, il ne saurait donner une causerie au sujet de l'étalon-or. Qu'il me suffise de dire à mon honorable ami et au comité que cette disposition figure dans les Statuts depuis plusieurs années, probablement parce qu'elle représente sous forme de loi, l'opinion mûrie des cerveaux les plus éclairés du pays, touchant ce qui devrait constituer la couverture de nos billets en circulation. Je suis le premier à convenir que cette question est sujette à discussion. Elle peut être soumise à des variations. Il me semble que le comité de la banque pourrait avec avantage étudier ce sujet, comme il n'y a pas de doute qu'il ne le fasse. Mais la réponse que j'ai donnée, tout en admettant son insuffisance, est la meilleure que j'étais en mesure de donner, du moins dans les circonstances.

L'hon. M. EULER: Alors, en imaginant que le Gouvernement décide d'émettre du numéraire fédéral au delà de la somme permise par cette disposition, on appellerait cela de l'inflation?

Le très hon. M. BENNETT: On ne saurait l'émettre valablement.

L'hon. M. EULER: Je désire demander si la base de notre numéraire, c'est-à-dire le pourcentage de réserve d'or, concorde avec la base d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, par exemple, ou les Etats-Unis?

[L'hon. M. Malcolm.]

L'hon. M. RHODES: Relativement à l'or, notre émission totale actuelle est conforme à une saine proportion, cela d'après l'opinion des banquiers et des économistes.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est-à-dire en ce qui regarde l'émission fédérale?

L'hon. M. RHODES: Oui.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre a parlé de la couverture d'or, qui est tenue pour conforme à une saine proportion, comme étant 40 p. 100 de l'émission de billets. En d'autres termes, l'or valant \$20 l'once, une couverture de 40 p. 100 signifie $\frac{1}{50}$ d'once pour chaque dollar fédéral émis. On dit que si nous nous éloignons de cette saine proportion cela désorganiserait notre change étranger. En d'autres termes, si le Canada émettait un dollar pour chaque centième d'once d'or en réserve, cela causerait du tort à notre crédit international. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, si nous ne devons pas racheter nos billets en or? Nous n'avons pas assez d'or dans le trésor pour en racheter plus que 40 p. 100 et la quantité de numéraire mis en circulation n'est qu'une question intérieure, qui ne devrait avoir aucune influence sur notre crédit étranger, tant que nous convenons de rembourser en or nos garanties détenues par l'étranger?

L'hon. M. RHODES: La réponse à cette question, monsieur le président, est difficile à trouver. Je ne doute pas que la valeur attribuée à notre dollar, par les pays étrangers, ne puisse être déterminée par d'autres éléments. Mais je suis tout à fait certain qu'une des premières choses que l'étranger examinerait, en dehors de sa foi dans le crédit et l'intégrité du Canada, serait notre couverture d'or.

L'hon. M. MALCOLM: C'est admis. Mais je prétends que 75 p. 100 des gens qui pensent, au Canada, se demandent pourquoi notre position vis-à-vis nos obligations financières, que nous sommes certainement convenus de rembourser en or et que nous comptons honorer, seraient dépréciées par un arrangement intérieur touchant la proportion de numéraire que nous mettons en circulation pour nos propres besoins. C'est là-dessus que je demande au ministre d'éclairer la Chambre. Il n'y a aucun rapport si nous sommes prêts à reconnaître notre devoir de payer en or les obligations que nous avons à l'étranger.

L'hon. M. RHODES: C'est possible.

L'hon. M. EULER: Il se peut que je passe pour ignorant, mais j'y consentirai volontiers pour pouvoir obtenir une réponse à cette question que beaucoup d'autres gens doivent se poser, je pense. Supposons que notre présente réserve d'or soit suffisante pour couvrir entièrement notre monnaie et que nous ayons émis